

REGLEMENT

INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX JEUNES

(ICDj)

1. Préambule

Article 1

Ce règlement a pour but de régir les Interclubs Jeunes organisés par le comité Drôme Ardèche de Badminton ou délégués aux clubs de son territoire.

Ce présent règlement doit être connu de tous les clubs, présidents, joueurs, entraîneurs, et doit être affiché lors de toutes les journées d'interclubs jeunes.

Article 2

L'Interclub Départemental Jeunes (ICDj) est une appellation décernée par la Commission Départementale Jeunes (CDJ) sous l'égide du Comité, à une journée du Championnat Interclubs Jeunes organisé par un club selon ce règlement.

Article 3

Les ICDj sont ouverts à tous les joueurs garçons et filles, de poussins à cadets, licenciés dans les clubs du Comité 26/07.

Article 4

Tous les joueurs participants aux ICDj doivent avoir une tenue correcte, respectant la réglementation Fédérale.

S'agissant d'une compétition par équipe, il est préconisé sur la saison 2015-2016 que les joueurs aient un maillot identique de leur club. Cette mesure pourra être rendue obligatoire dans les saisons suivantes.

Article 5

Les matchs de la catégorie Poussins se joueront sur des terrains sans le couloir du fond et avec le filet rabaissé à 1m40.

Il n'y a pas de tableau Minibads en ICDj.

Article 6

Aucun surclassement ne sera autorisé en ICDj.

Les Minibads n'ont donc pas le droit d'y participer.

Article 7

Les journées d'ICDj sont supervisées par un ou plusieurs Juges Arbitres.

2. Organisation Comité 26/07

Article 8

Le comité réunit les clubs en fin de saison précédente pour recueillir leurs souhaits de dates. Il informe ensuite l'ensemble des clubs des dates et lieux retenus pour l'ensemble des journées d'ICDj.

Article 9

Le comité pourra, selon les retours des clubs et leurs capacités d'accueil, décider de ne mettre que certaines catégories d'âge sur un même lieu à une même date. Cela permettra aux clubs n'ayant pas une grosse capacité d'accueil de pouvoir tout de même organiser certaines étapes.

Article 10

Le comité proposera 2 journées d'ICDj :

- sur la J1 auront lieu les phases de poules
- sur la J2 auront lieu les phases finales ou de classement

Les lieux de chaque phase seront connus en début de saison. Les équipes inscrites seront tenues de participer aux deux journées. Les équipes peuvent se désister jusqu'à J-10 de la date du début du championnat. En cas de désistement après cette période, l'équipe sera forfait sur l'ensemble du championnat et son club devra s'acquitter d'une amende de 10€ envoyée par le comité.

Article 11

Le comité se chargera de collecter les inscriptions, de créer le fichier du championnat, de générer le fichier de chaque journée et de l'envoyer à chaque organisateur.

3. Sportif

Article 12

Les rencontres se dérouleront par catégorie d'âge avec des équipes mixtes. Il y aura donc quatre tableaux : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets (mélangeant chacun fille et garçon).

Article 13

Dans chaque rencontre, 5 matchs se dérouleront :

- un Simple Homme (SH)
- un Simple Dame (SD)
- un Double Homme (DH)
- un Double Dame (DD)
- un Double Mixte (DM)

Toutes les rencontres devront se dérouler jusqu'au bout dans le but de faire jouer tout le monde et de pouvoir se servir de la différence de matchs en cas d'égalité.

Article 14

Un joueur (ou une joueuse) ne peut faire plus de 2 matchs dans la même rencontre.

Article 15

Les équipes devront être constituées de 4 joueurs minimum : 2 filles et 2 garçons. Elles pourront être complétées en cours de saison pour monter jusqu'à 6 joueurs : 3 filles 3 garçons. En aucun cas, un joueur ne peut représenter plusieurs équipes dans une même saison.

Article 16

Il est possible de rajouter des joueurs en cours de saison (entre la J1 et la J2) ou bien en cours de compétition (d'une rencontre à l'autre) mais pas d'en supprimer. Ainsi, 6 joueurs différents en tout et pour tout pourront représenter l'équipe du club dans leur catégorie d'âge.

Article 17

S'il manque un garçon ou une fille dans une équipe (équipe composée de 3 membres dont 2 du même sexe), l'équipe pourra être autorisée à jouer avec un des deux doubles perdu par forfait. Un match perdu par forfait est comptabilisé +1 pour l'adversaire et -1 pour l'équipe forfait.

Article 18

Tous les membres d'une équipe devront forcément appartenir à un même club drômardéchois.

Article 19

En cas de surnombre sur une étape, la priorité sera donnée :

- aux équipes complètes (2 garçons 2 filles minimum)

- à la représentation de tous les clubs (un club peut engager plusieurs équipes par catégorie d'âge mais sa 2^e équipe ne sera pas prioritaire)

Article 20

Une rencontre est lancée pour ses 5 matchs sur un seul et même terrain. Les 5 matchs s'y succéderont dans l'ordre permettant d'avoir le moins de temps d'attente dû au repos des joueurs, puis selon les souhaits de chaque capitaine formulés lors de sa composition. En dernier lieu, le JA décidera de l'ordre des matchs.

Article 21

Un classement sera établi par catégorie d'âge pour désigner l'équipe championne départementale interclubs jeunes mais également sur l'ensemble des 4 catégories pour définir le club champion interclubs jeunes.

Pour désigner le club champion interclubs jeunes, le calcul effectué sera le suivant :

- ✓ Equipe engagée : 1 point
- ✓ Stade atteint dans la compétition :
 - Dernier 1 point
 - Avant dernier 2 points etc.

En cas d'égalité, le vainqueur sera départagé en fonction du nombre de titres, puis de 2^e places etc.

Article 22

Aucun match ne pourra débuter avant 9h

Article 23

Les matchs se déroulent en conformité avec le règlement des compétitions de la FFBaD, en 2 sets gagnants de 21 points.

Article 24

Chaque match sera scoré alternativement par un membre en attente de chaque équipe.

Article 25

Les volants seront à la charge des équipes. Les matchs se dérouleront avec des volants plumes homologués.

4. Financier

Article 26

Le coût de l'engagement d'une équipe sur la saison sera défini en fonction du nombre de journées (nombre pouvant varier d'une saison à l'autre).

Il sera décomposé comme ceci :

- 10€ par équipe reviendront aux organisateurs de chaque journée
- 5€ par équipe reviendront au comité pour le travail en amont et aval de chaque journée ainsi que les récompenses.

La saison 2015-2016 sera composée de 2 journées : l'engagement reviendra donc à 25€ par équipe.

Le montant total sera versé au comité lors des inscriptions, qui se chargera de reverser aux organisateurs leurs parts.

Article 27

Le comité prendra en charge les récompenses, de chaque catégorie d'âge, qui seront remises lors de son Assemblée Générale en fin d'année lors de l'assemblée générale.

Un trophée sera également remis au club totalisant les meilleurs résultats sur l'ensemble des catégories d'âge.

Article 28

Les indemnités, frais de déplacement et d'hébergement éventuel des Juges Arbitres seront pris en charge par le Comité. Leurs repas seront fournis par l'organisateur.

Cahier des charges

ICDj

Le comité prend à sa charge :

- ✓ La recherche de juges arbitres et leurs frais de déplacements et d'hébergement éventuel.
- ✓ La communication en amont de l'événement : affiche, plaquette, formulaire d'engagement.
- ✓ La création du championnat sur Badnet ainsi que les frais inhérents à celui-ci.
- ✓ La création du fichier Badnet Team de chaque journée.
- ✓ La rentrée des résultats sur Badnet et leurs exportations dans Poona.
- ✓ Les récompenses qui seront remises à l'issue du championnat lors de l'assemblée générale.
- ✓ La redistribution de la part des inscriptions aux clubs hôtes.
- ✓ L'envoi des amendes en cas de forfait.
- ✓ La gestion des éventuels litiges.
- ✓ Le classement pour déterminer le club champion de toutes les catégories d'âges confondues.

Le club hôte prend à sa charge :

- ✓ Le renvoi du fichier Badnet Team et des feuilles de rencontres au comité dans un délai de 5 jours.
- ✓ La mise en place d'une buvette.
- ✓ La restauration des juges arbitres.
- ✓ L'installation et la gestion du plateau sportif.
- ✓ La gestion de la table de marque.
- ✓ La communication locale.
- ✓ Prévoir des poteaux réglables pour les poussins.
- ✓ Les volants à mettre en vente dans le gymnase en cas de besoins.
- ✓ La récupération de scoreurs et aquiluxs au comité.